

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 février 2008**

Délibération n° 2008-4862

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Versement d'une subvention à l'union des comités d'intérêts locaux

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 1er février 2008

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 12 février 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevailler, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gignoux, Giordano, Mme Guillaume, MM. Guimet, Hugué, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrrière, Laréal, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvion de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Joly (pouvoir à M. Calvel), Daclin, Crimier (pouvoir à M. Malaval), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Bouju (pouvoir à M. Laurent), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Assi), Collet (pouvoir à M. Communal-Haour), Mme Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), MM. Genin (pouvoir à M. Roche), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Jeannot (pouvoir à M. Barret), Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Palēja (pouvoir à M. Allais), MM. Sardat (pouvoir à Mme Nachury), Sauzay (pouvoir à Mme Bertrix).

Absents non excusés : Mme Mailler, MM. Béghain, Bonnard, Buffet, Chaffringeon, Clamaron, Mmes De Coster, Desbazeille, MM. Galliano, Gigot, Girod, Guétaz, Guillemot, Lelièvre, Mmes Marquaille, Mosnier-Laï, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Perrin-Gilbert, Pesson, Peytavin, MM. Philip, Rendu, Serres, Téodori, Terracher, Turcas, Vial.

Séance publique du 11 février 2008**Délibération n° 2008-4862**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Versement d'une subvention à l'union des comités d'intérêts locaux**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En mai 2003, la Communauté urbaine s'est dotée d'une charte de la participation qui donne le sens politique et les engagements pris par les élus afin de développer une démocratie plus décentralisée et plus participative dans l'agglomération. Encourager la participation citoyenne, développer le débat public, favoriser l'articulation entre les différentes échelles territoriales (quartier, commune, agglomération, etc.) de la participation des habitants à la vie de la cité sont les principaux objectifs poursuivis par l'ensemble des dispositifs de concertation mis en oeuvre depuis l'adoption de la charte.

Afin d'optimiser ces dispositifs et de favoriser le développement d'une véritable culture d'agglomération auprès des habitants, la Communauté urbaine s'appuie notamment sur les acteurs de la société civile organisée de l'agglomération dans le cadre de son Conseil de développement. Elle s'appuie également fortement, avec le soutien des Communes, sur les acteurs locaux (conseils de quartier, comités d'habitants, conseils de développement locaux, associations, etc.) dans le cadre des démarches de concertation conduites sur les projets d'aménagement ou de développement.

Pour associer les comités d'intérêts locaux (de statut autonome) à ces démarches, la Communauté urbaine s'appuie fortement sur l'Union des comités d'intérêts locaux, par ailleurs cofondateur du Carrefour national des associations d'habitants et des comités de quartiers (Carnaq). L'Union des comités d'intérêts locaux, fédération fondée en 1960, regroupe une cinquantaine de comités d'intérêts locaux ou comités d'habitants répartis sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine. Son action porte principalement dans les domaines suivants :

- l'information et la formation des habitants en matière d'urbanisme,
- la défense du cadre de vie dans l'agglomération lyonnaise dans son ensemble,
- la promotion du droit des habitants à participer à l'élaboration de la planification urbaine.

L'Union des comités d'intérêts locaux est ainsi un acteur relais important pour la Communauté urbaine dans la mise en oeuvre d'une démocratie plus participative dans l'agglomération. Membre du Conseil de développement, l'Union des comités d'intérêts locaux participe très activement à ses travaux et contributions sur la réflexion stratégique et l'élaboration des politiques publiques d'agglomération. L'Union des comités d'intérêts locaux est également membre de la commission consultative des services publics locaux de la Communauté urbaine (CCSPL) et participe ainsi au suivi de la gestion des services publics et à la réflexion sur leur amélioration. Enfin, sur les périmètres concernés, ses membres sont associés localement aux processus de concertation mis en oeuvre sur les projets d'aménagement.

Aujourd'hui, afin d'améliorer la participation des membres de l'Union des comités d'intérêts locaux dans la mise en oeuvre de ces démarches, une meilleure appréhension des enjeux d'agglomération de ces acteurs est essentielle au développement d'une véritable culture citoyenne d'agglomération.

Dans cet objectif, la Communauté urbaine a souhaité, à partir de 2006, soutenir l'Union des comités d'intérêts locaux dans le développement de son rôle de sensibilisation de ses membres à une culture citoyenne d'agglomération.

Cette sensibilisation passe par un certain nombre d'actions à mettre en oeuvre par l'Union des comités d'intérêts locaux :

- information sur les enjeux d'agglomération définis par la Communauté urbaine sur ses politiques et projets,
- formation de ses membres aux différentes problématiques portant sur les grands enjeux d'agglomération.

Il est ainsi proposé au Conseil que la Communauté urbaine participe, à hauteur de 9 000 €, au soutien de ces actions pour l'année 2008.

Un bilan d'activités sera remis par l'Union des comités d'intérêts locaux et une évaluation sera réalisée par la direction prospective et stratégie d'agglomération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention de 9 000 € à l'Union des comités d'intérêts locaux au titre de l'année 2008, pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres.

La subvention de 9 000 € sera versée sur présentation d'un rapport d'activités annuel produit par l'Union des comités d'intérêts locaux et après évaluation par la direction prospective et stratégie d'agglomération.

2° - La dépense correspondante sera imputée au budget principal de la Communauté urbaine - mission concertation - centre de gestion 120 320 - fonction 020 : administration générale - ligne de gestion 023 389 - compte 0657 480.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,